

Service départemental d'incendie  
et de secours de l'Ardèche

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 29 mars 2023

Délibération n° 2023-26

**Objet : Modification de la délibération n°2015-39 relative au régime indemnitaire des salariés de l'Ardèche notamment les contractuels**

**Secrétaire de séance : madame Laëtitia Bourjat**

### ❖ **Présents :**

#### ➤ **Membres avec voix délibérative :**

Mesdames et Messieurs Laëtitia Bourjat, Claudie Coste (en visio), Sylvie Dubois, Georges Fangier, Jean-Manuel Garrido, Sandrine Genest, Sylvie Gaucher (en visio), Robert Hilaire, Pierre Maisonnat, Laurent Marce, Marc-Antoine Quenette (en visio), Françoise Rieu-Fromentin, René Sabatier, Pierre Tissier, Laurent Ughetto, Jean-Paul Vallon, Christophe Vignal

#### ➤ **Membres avec voix consultative :**

Lieutenant-colonel Jean-Claude Cicilien, Colonel Laurent Courtial, Colonel Vincent Honoré, Lieutenant 2<sup>ème</sup> classe Jean Jaussaud, Adjudant-chef Michèle Locatelli, Capitaine Jérôme Ployon, Mme Sarah Rochette

#### ➤ **Autre membre de droit :**

M. Thomas Kupisz, directeur des services du cabinet du préfet, représentant M. le préfet de l'Ardèche, Thierry Devimeux  
M. Alain-René Moreau, chef du service de gestion comptable de la DDFIP

### ❖ **Excusés :**

#### ➤ **Membres avec voix délibérative :**

Mesdames et Messieurs Thierry Avouac, Hélène Baptiste, Elvire Bosc, Christian Féroussier, Jean-Yves Meyer, Michel Mizzi, Martine Ollivier, Philippe Ronan, Matthieu Salel, Michel Villemagne

#### ➤ **Membres avec voix consultative :**

Adjudant Nicolas Fogeron, M. Christophe Gleyze, Capitaine Julien Hilaire, Médecin-chef Gérard Millier, Mme Carole Rouveure, Capitaine Didier Zen

### ❖ **Procurations :**

M. Michel Villemagne à M. Laurent Ughetto  
M. Jean-Yves Meyer à Mme Laëtitia Bourjat

**Objet : Modification de la délibération n°2015-39 relative au régime indemnitaire des salariés de l'Ardèche notamment les contractuels**

Le conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), chapitre IV portant dispositions générales relatives aux services d'incendie et de secours,

Vu la loi n°83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, en particulier l'article 88 alinéa 3,

Vu l'ensemble des délibérations relatives au régime indemnitaire des salariés de l'établissement mentionnées dans l'annexe 2 ci-jointe, et en particulier celle en date du 26 janvier 2004 (n°01.2004) portant règlement intérieur du régime indemnitaire,

Vu l'arrêté n°2021-78 en date du 29 septembre 2021 de Monsieur Olivier Amrane, président du conseil départemental, portant désignation de Monsieur Pierre Maisonnat en qualité de président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche,

Vu la délibération n°2021-54 du conseil d'administration en date du 13 octobre 2021 portant délégation de compétences du conseil d'administration au président et au bureau,

Vu l'avis favorable à l'unanimité du comité social territorial dans sa séance du 8 mars 2023,

Vu le rapport du président du conseil d'administration.

Considérant les difficultés de recrutement et la volonté du SDIS de lutter contre la précarité.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**I. AUTORISE** le versement de la part fixe du régime indemnitaire (IFSE) dès le premier mois de présence de l'agent non titulaire au sein du SDIS.

**II. MODIFIE** l'article 8 du règlement de la modulation du régime indemnitaire des salariés de la collectivité en conséquence.

Le président  
du conseil d'administration



Pierre Maisonnat